

NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

VOTE LE 5 AVRIL 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la ville.

I/ Les résultats 2021 :

La commune a un résultat 2021 excédentaire de 114 291.08€ en investissement et un résultat excédentaire de 396 275.34€ en fonctionnement. Le résultat de clôture 2021 s'élève à 1 603 254.15€ pour l'investissement et à 646 275.59€ pour le fonctionnement.

II/ Budget 2022 :

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires: sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Pour 2022, le budget fonctionnement est en hausse par rapport à 2021 (+23%) et est en baisse en investissement du fait que les gros investissements touchent à leur fin (restructuration de l'école, réhabilitation de la maison Sorot). Son montant total s'élève à 6 272 829 € dont 3 319 964€ en fonctionnement et 2 952 865 € en investissement.

- FONCTIONNEMENT

Les recettes :

Les chapitres ne connaissent pas de grandes évolutions. Le résultat de fonctionnement 2021 a été reporté en totalité en fonctionnement (646 275.59€) ce qui explique l'augmentation de budget de la section de fonctionnement par rapport à 2021.

Les dépenses :

Les chapitres ne connaissent pas de grandes évolutions mis à part le virement à la section d'investissement qui est de 538 661€ cette année contre 56 711€ en 2021. Ce montant représente l'autofinancement dégagé pour 2022. Il est impératif de maintenir les dépenses en fonctionnement afin de pouvoir dégager un maximum d'autofinancement pour l'investissement au vu des futurs travaux que la commune devra réaliser dans les années à venir (construction d'une nouvelle école).

- INVESTISSEMENT

Les recettes :

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (capacité d'autofinancement) qui s'élève à 538 661€
- Les subventions d'investissement à percevoir
- Les recettes propres (FCTVA 7.84%, taxe d'aménagement 0.68%)
- Le solde d'exécution d'investissement reporté de 2021 pour 1 603 254.15€ soit 54%.

Ces recettes permettront de poursuivre les opérations débutées en 2021 et non achevées et d'inscrire des crédits supplémentaires.

Les dépenses :

Les principaux investissements prévus sont les suivants :

- Alimentation électrique pour les divers projets de construction sur la commune : 33 490€
- Matériel pour la police pluri communale : 8 485€
- Renouvellement du numérique à l'école : 54 000€
- Divers travaux de voirie : 375 500€
- Solde la restructuration de l'école : 847 400€
- Solde de la réhabilitation « maison du Lavoir » : 143 767€

Enfin, de nombreux autres investissements sont prévus, tels que mobilier pour l'école, mobilier pour ouverture d'une nouvelle classe, mise en place d'une borne électrique de recharge, matériel pour le centre de loisirs...

III) Données financières :

➤ Encours de la dette/population

2019	2020	2021
170€	108	71€

L'encours de la dette est à 0€ pour 2022. La commune a soldé tous les remboursements d'emprunts contractés ultérieurement.

➤ Taux d'imposition

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis plus de 10 ans, et son en dessous de la moyenne du Pays de Gex et du Département. Afin que la commune puisse réaliser la construction d'une nouvelle école sans avoir un recours trop important à l'emprunt, il a été décidé d'augmenter les taux de deux points pour 2022 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.64%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.68%